

## NOTE DE SERVICE

N° 11-063-V37 du 22 décembre 2011

NOR : BCR Z 11 00063 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de décembre 2011

### EXAMEN PROFESSIONNEL D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES 2013

#### ANALYSE

La procédure d'inscription à la préparation à l'examen professionnel d'inspecteur des Finances publiques 2013 est ouverte jusqu'au 23 janvier 2012.

Les agents remplissant les conditions et souhaitant y participer, doivent dans le délai imparti, s'inscrire auprès de l'ENFiP.

Date d'application : 22/12/2011

#### MOTS-CLÉS

INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES ; EXAMEN PROFESSIONNEL

#### DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

#### DOCUMENTS À ABROGER

Néant

#### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	COM	CSOM	CSE		

*DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES*

*École nationale des Finances publiques*

*Direction du Recrutement*

## SOMMAIRE

<b>A. PRÉSENTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>B. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS .....</b>	<b>3</b>
<b>C. LES ÉPREUVES DU CONCOURS .....</b>	<b>4</b>
<b>D. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION .....</b>	<b>4</b>
1. Agents disposant d'une adresse professionnelle se terminant par « dgfip.finances.gouv.fr » .....	4
2. Agents ne disposant pas d'une adresse professionnelle se terminant par « dgfip.finances.gouv.fr » .....	5
<b>E. LES TRAVAUX INCOMBANT AUX DIRECTIONS.....</b>	<b>6</b>
1. La gestion des inscriptions.....	6
2. Le contrôle des conditions .....	6
<b>F. LE CALENDRIER DE LA PRÉPARATION .....</b>	<b>6</b>
<b>G. LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE.....</b>	<b>7</b>
<b>H. LE GALOP D'ESSAI.....</b>	<b>8</b>
<b>I. LES STAGES PRÉSENTIELS .....</b>	<b>8</b>
1. L'organisation.....	8
2. Les conditions de participation .....	8
<b>J. LES FACILITÉS HORAIRES.....</b>	<b>8</b>

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE : Codifications FLORE à l'attention des directions .....	10
---	----

## A. PRÉSENTATION

L'École nationale des Finances publiques (ENFiP) organise au profit des fonctionnaires de la DGFIP qui réunissent les conditions d'ancienneté et de grade requises pour concourir, une préparation à l'examen professionnel d'inspecteur des Finances publiques au titre de l'année 2013.

La préparation comporte :

- une préparation par correspondance comprenant la mise en ligne de quatre fascicules comportant chacun un sujet de devoir à envoyer à la correction ;
- un galop d'essai ;
- ne préparation présentielle aux épreuves d'admissibilité sous la forme de 6 stages dont un réservé aux admissibles (cf § F).

**Précision :** les stages sont réservés aux préparants appartenant à la DGFIP sous condition d'être inscrits à la préparation par correspondance.

## B. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Par référence à l'article 5-3 du décret n° 2010-986 du 26 août 2010 (JO du 28 août 2010), les candidats doivent, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la nomination, soit appartenir au 3<sup>ème</sup> grade de la catégorie B, soit avoir atteint au moins le 6<sup>ème</sup> échelon du 2<sup>ème</sup> grade ou le 7<sup>ème</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade.

## C. LES ÉPREUVES DU CONCOURS

<b>Épreuves écrites d'admissibilité (durée : 4 heures ; coefficient 6)</b>
<p>Étude d'un dossier contenant des documents en rapport avec les métiers de la direction générale des Finances publiques.</p> <p>L'épreuve consiste en la réponse à plusieurs questions en lien direct avec les documents.</p> <p>Sept sujets sont proposés au candidat. Ils portent sur les « métiers de la gestion publique État », « métiers de la gestion publique – secteur public local », « métiers de la fiscalité professionnelle », « métiers de la fiscalité personnelle », « métiers transversaux », « métiers du cadastre » et « métiers des hypothèques ».</p> <p>Le candidat effectue, le jour de l'épreuve, le choix du sujet sur lequel il souhaite composer.</p>
<b>Épreuve orale d'admission (durée : 30 minutes - coefficient 5)</b>
<p>► <b>Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)</b></p> <p>L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes.</p> <p>Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée d'environ dix minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury qui pose des questions au candidat.</p> <p>Le candidat remet un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.</p> <p>Le modèle de dossier ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site intranet de la direction générale des Finances publiques. Il est transmis au jury par le service organisateur de l'examen professionnel, après l'établissement de la liste d'admissibilité.</p>
<b>Chacune des épreuves est notée de 0 à 20.</b>

## D. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Préalablement à leur inscription, les candidats devront s'assurer qu'ils remplissent toutes les conditions pour concourir au titre de l'examen professionnel d'inspecteur des Finances publiques 2013.

### 1. AGENTS DISPOSANT D'UNE ADRESSE PROFESSIONNELLE SE TERMINANT PAR « DGFIP.FINANCES.GOUV.FR »

Les agents de la DGFIP qui s'inscrivent à cette préparation doivent procéder à leur inscription via Ulysse *au plus tard 23 janvier 2012*.

Seules les personnes ayant une adresse professionnelle se terminant par « dgfip.finances.gouv.fr » pourront accéder au dispositif d'inscription en ligne. *Attention, cette adresse ne pourra être utilisée qu'une seule fois pour une préparation donnée.*

La procédure d'inscription en ligne se déroule *en plusieurs étapes*<sup>1</sup> :

- Cliquer sur le lien qui se trouve en page d'accueil de l'intranet Ulysse ENFiP (rubrique recrutement/préparation aux concours/examen professionnel d'inspecteur des Finances publiques/inscription) ou saisir dans la barre d'adresse suivante : <http://prepa.dgfip.finances.gouv.fr> et suivre la procédure indiquée.
- Un premier courriel sera alors envoyé sur la messagerie professionnelle du préparant lui permettant d'accéder au formulaire d'inscription en ligne. À cette occasion, les préparants saisiront un certain nombre d'éléments relatifs à leur situation administrative qu'ils pourront, en tant que de besoin, retrouver sur AGORA, sur leur bulletin de salaire ou auprès de la division des ressources humaines. Il leur sera également demandé d'indiquer s'ils souhaitent ou non suivre le cycle présentiel de préparation.

**Attention :** *par défaut, c'est la réponse « NON » qui est sélectionnée à la question « souhaitez-vous suivre les stages présentiels ? ». Pour participer à ces stages et au galop d'essai, il convient de cocher « OUI », sinon, seule sera possible la participation au galop d'essai.*

#### *Inscriptions multiples*

*Les préparants à l'examen professionnel d'inspecteur des Finances publiques peuvent également s'inscrire à la préparation au concours d'inspecteur interne des Finances publiques, au concours professionnel de contrôleur principal des Finances publiques et/ou à l'examen professionnel de géomètre principal des Finances publiques.*

*Ils choisiront pour chaque préparation par correspondance, l'option à laquelle ils souhaitent être préparés.*

*S'il est possible de s'inscrire simultanément à plusieurs préparations par correspondance, en revanche, un préparant ne peut suivre qu'un seul cycle présentiel au titre de la même année.*

*L'ENFiP procédera après la clôture des inscriptions aux vérifications nécessaires. Tout préparant inscrit au titre de la même année à plusieurs cycles présentiels sera positionné d'office sur le seul premier stage auquel il se sera chronologiquement inscrit. Ce positionnement est irrévocable.*

- Après validation et certification sur l'honneur par le préparant, un deuxième courriel indiquant la prise en compte de la demande d'inscription à la préparation sera alors adressé accompagné d'un récapitulatif de celle-ci (document pdf).
- Après vérification de la validité de l'inscription par le service compétent, un dernier courriel de confirmation sera envoyé aux préparants.

*Les préparants conserveront ces courriels.*

## 2. AGENTS NE DISPOSANT PAS D'UNE ADRESSE PROFESSIONNELLE SE TERMINANT PAR « DGFIP.FINANCES.GOUV.FR »

Les personnes ne disposant pas d'une adresse professionnelle se terminant par " dgfip.finances.gouv.fr " devront contacter *au plus tard le 23 janvier 2012*, la division des préparations aux concours via la boîte fonctionnelle : [enfip.prepa@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:enfip.prepa@dgfip.finances.gouv.fr)

<sup>1</sup> Un guide d'utilisation de la plate-forme d'inscription en ligne sera disponible sur Ulysse ENFiP.

Un courriel sera alors envoyé aux candidats afin de leur indiquer la procédure à suivre pour s'inscrire auprès de l'ENFiP *avant le 23 janvier 2012*.

**Important :**

LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES *IMPÉRATIVEMENT* AVANT LE 23 JANVIER 2012, DÉLAI DE RIGUEUR. AUCUNE INSCRIPTION ULTÉRIEURE NE SERA ACCEPTÉE.

LES PRÉPARANTS DOIVENT CHOISIR L'OPTION AU TITRE DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION À LAQUELLE ILS DÉSIRENT ÊTRE PRÉPARÉS. CE CHOIX EST IRRÉVOCABLE TOUT AU LONG DE LA PRÉPARATION.

*AUCUNE MODIFICATION DU CHOIX DE L'OPTION PRÉPARÉE OU DU SOUHAI EXPRIMÉ DE SUIVRE OU NON LE CYCLE PRÉSENTIEL NE SERA PLUS PRISE EN COMPTE APRÈS LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS.*

L'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION NE VAUT PAS INSCRIPTION AU CONCOURS.

L'attention des agents est appelée sur la nécessité de remplir de façon exhaustive et exacte le formulaire d'inscription. Toute erreur non signalée à l'ENFiP (enfip.prepa@dgifp.finances.gouv.fr) avant le *23 janvier 2012* ne pourra être prise en compte.

## **E. LES TRAVAUX INCOMBANT AUX DIRECTIONS**

### **1. LA GESTION DES INSCRIPTIONS**

L'attention des responsables locaux de la formation professionnelle est appelée sur le fait que la date limite d'inscription à la préparation doit être *impérativement respectée*.

Aussi, leur est-il demandé de veiller à ce que les agents placés sous leur autorité puissent prendre connaissance de la présente publication dans les meilleurs délais.

### **2. LE CONTRÔLE DES CONDITIONS**

Le contrôle des conditions à remplir par les candidats pour bénéficier de la préparation sera réalisé par les directions (ressources humaines et formation professionnelle) après la clôture des inscriptions. Elles valideront directement dans l'application informatique ONTOMANTICS les agents de leur direction qui remplissent les conditions d'inscription pour le *30 janvier 2012 au plus tard*.

Les directions ont reçu un guide leur permettant de valider dans l'application ONTOMANTICS les candidats qui remplissent les conditions d'inscription.

Une fois les contrôles effectués par les directions, les candidats remplissant les conditions requises recevront un dernier courriel de confirmation d'inscription à la préparation émanant de l'ENFiP.

Enfin, les responsables locaux de la formation professionnelle devront impérativement informer la division des préparations, des besoins spécifiques nécessaires aux candidats inscrits à cette préparation, permettant de pallier d'éventuels handicaps (notamment visuels).

## **F. LE CALENDRIER DE LA PRÉPARATION**

Le calendrier prévisionnel de la préparation à l'épreuve d'admission est le suivant :

- *Date limite d'inscription* : 23 janvier 2012 ;
- *Stage présentiel n° 1* :
  - Journée introductive de méthode : 1 jour début février 2012 ;

- *Fascicule n° 1* :
  - 28/02/2012 ;
  - Date limite de renvoi des devoirs : 20/03/2012 ;
- *Stage présentiel n° 2* :
  - 1 jour fin avril 2012 ;
- *Fascicule n° 2* :
  - 27 mars 2012 ;
  - Date limite de renvoi des devoirs : 17 avril 2012 ;
- *Fascicule n° 3* :
  - 26 avril 2012 ;
  - Date limite de renvoi des devoirs : 16 mai 2012 ;
- *Stage présentiel n° 3* :
  - 1,5 jour fin mai 2012 ;
- *Fascicule n° 4* :
  - 29 mai 2012 ;
  - Date limite de renvoi des devoirs : 19 juin 2012 ;
- *Galop d'essai* :
  - 06 juin 2012 ;
- *Stage présentiel n° 4* :
  - 1 jour fin septembre 2012
- *Stage présentiel n° 5* :
  - 1 demi-journée en octobre 2012

## **G. LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE**

Cette préparation par correspondance sera mise en ligne sur la plate-forme d'e-formation SYFADIS. Cette plate-forme est accessible à l'adresse suivante : <https://e-formation.institut.minefi.gouv.fr> (un guide d'accès à SYFADIS sera disponible sur Ulysse ENFiP).

Elle comprendra quatre devoirs ainsi qu'un galop d'essai et s'échelonnera *de février à octobre 2012*. Par ailleurs, un oral blanc sera proposé aux candidats admissibles par leur direction après la publication des listes d'admissibilité.

Chaque fascicule de la préparation par correspondance pourra contenir des plans détaillés, des éléments de méthodologie, des chroniques et des sujets à renvoyer à la correction dans l'option qui aura été sélectionnée.

La consultation des supports mis en ligne sur la plate-forme SYFADIS suppose que les candidats disposent d'un accès à Internet.

Les candidats disposent d'un délai de trois semaines suivant la mise en ligne des supports pour rendre leur devoir. Ce délai expiré, le corrigé sera mis en ligne sur SYFADIS. De plus, des questionnaires autocorrectifs y seront accessibles.

Les préparants doivent retourner leur copie directement au correcteur, dont les coordonnées figurent dans les fascicules. Ils devront joindre à l'appui de leur copie une enveloppe *suffisamment affranchie portant leur nom et adresse* pour le retour de leur copie après correction. L'option choisie devra être mentionnée sur les copies.

Le choix exprimé lors de l'inscription de l'option préparée pour l'épreuve d'admission étant *irrévocable* pour l'ensemble de la durée de la préparation, les devoirs envoyés à la correction dans une autre matière que celle sélectionnée dans ce cadre ne seront pas corrigés.

## **H. LE GALOP D'ESSAI**

Le galop d'essai sera organisé par les directions à la date indiquée dans le calendrier figurant au § F.

Les candidats qui, lors de l'inscription, n'ont pas souhaité suivre les stages présentiels, conservent néanmoins la possibilité de participer au galop d'essai.

L'ENFiP adressera en temps utile aux directions les documents nécessaires.

Les préparants ne pourront composer au titre de l'épreuve d'admissibilité que dans l'option dans laquelle ils se sont inscrits.

## **I. LES STAGES PRÉSENTIELS**

### **1. L'ORGANISATION**

Les stages présentiels de la préparation à l'examen professionnel d'inspecteur des Finances publiques seront organisés par les directions dont dépendent les préparants.

Une note ENFiP relative à l'organisation de ces stages présentiels sera publiée après la clôture des inscriptions.

Les formateurs seront sélectionnés par les responsables de la formation professionnelle parmi les cadres A ayant déjà participé à des actions présentielles de préparation aux concours ou manifestant un attrait particulier pour ce type d'action de formation.

Le SDNC adressera en temps utile aux directions organisatrices les documents préparants<sup>2</sup>, et l'ENFiP, la liste des candidats à convoquer pour chacune des sessions.

Les préparants seront inscrits et convoqués via FLORE par les responsables locaux de la formation professionnelle. À cet égard, la codification FLORE des stages présentiels est jointe en annexe.

Une évaluation à chaud de chacun de ces stages sera réalisée après chaque session.

### **2. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La non participation aux stages présentiels n'a aucune incidence ni sur la poursuite de la préparation, ni sur la possibilité de participer au galop d'essai.

## **J. LES FACILITÉS HORAIRES**

Les agents de la DGFIP, parents d'un ou plusieurs enfants non encore scolarisés dans l'enseignement secondaire à la date du début de la préparation, bénéficieront de facilités horaires en vue de préparer un concours d'un volume de trois fois sept heures.

---

<sup>2</sup> Les documents formateurs seront mis en ligne sur le portail formation. Les conseillers formation seront chargés de transmettre aux formateurs les documents.



Ces facilités horaires supplémentaires seront accordées à tous les agents (hommes et femmes), quel que soit leur grade. Si les deux parents sont agents de la DGFIP, ils pourront chacun bénéficier de ces facilités.

Ces facilités horaires prendront la forme d'autorisations d'absence pour préparation aux concours d'une journée ou d'une demi-journée prise à la libre convenance de l'agent au cours de la période ouverte par la préparation dans la limite de trois journées.

POUR LE DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES,  
LE DIRECTEUR DU PÔLE RECRUTEMENT

JEAN-MICHEL BLANCHARD

## ANNEXE : Codifications FLORE à l'attention des directions

Code FLORE	Intitulé	Durée
PCA 61 EP O	Journée introductive n°1	1
PCA 62 EP O	Stage présentiel n°2 et 3	2
PCA 63 EP O	Galop d'essai/examen blanc	0,5
PCA 62 EP O	Stage présentiel n°4	1
PCA 64 EP O	RAEP	0,5

**ISSN : 0984 9114**